

Initiative SSR - L'affaiblissement de la SSR aurait des effets très négatifs dans le canton du Jura

Le Gouvernement jurassien s'oppose à l'initiative populaire fédérale « 200 francs, ça suffit ! », qui vise à diminuer drastiquement les moyens de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR). Une telle réduction aurait des conséquences disproportionnées pour les régions périphériques, les minorités linguistiques et, en particulier, pour le canton du Jura.

La SSR, et plus spécifiquement la RTS, joue un rôle essentiel dans la visibilité et la couverture médiatique du Jura sur les plans romand et national. Les bureaux régionaux de Moutier et Delémont garantissent une information régulière et de qualité sur la vie politique, économique, culturelle et sportive du canton, contribuant ainsi à son rayonnement et à la cohésion nationale. Le financement de la SSR par la redevance repose sur un principe de solidarité entre régions linguistiques. Plus d'un quart du budget de la RTS est assuré par la part alémanique de la redevance Suisse alémanique, permettant le maintien d'une offre diversifiée en quatre langues. Ce système bénéficie ainsi directement aux régions minoritaires. Par ailleurs, la redevance a déjà été réduite de 365 à 335 francs depuis 2019 et passera encore à 300 francs d'ici 2029, conformément à la décision du Conseil fédéral. L'initiative mettrait gravement en péril la diversité des programmes

et l'accès universel à des contenus de service public, notamment dans les domaines de l'information, du sport et de la culture. Une réduction de l'offre contraindrait la population à se tourner vers des solutions d'abonnements onéreux à des chaînes privées, accentuant les inégalités. Les conséquences économiques et sociales seraient également majeures. Environ 3'000 emplois au sein de la SSR et près de 3'300 emplois dans les entreprises partenaires seraient menacés. Dans le Jura et le Jura bernois, la fermeture probable des bureaux RTS de Delémont, Moutier et Bienne entraînerait la suppression de postes journalistiques et techniques, ainsi qu'une perte de mandats pour des entreprises audiovisuelles locales. Une diminution significative des moyens de la SSR compromettrait en outre la retransmission d'événements régionaux emblématiques, tels que le Marché-Concours de Saignelégier, Chant du Gros, combats de reines ou fêtes de lutte, ainsi que la captation et la diffusion de nombreux événements culturels et religieux. Elle fragiliserait également l'écosystème médiatique romand, notamment la formation des journalistes au sein du Centre de Formation au Journalisme et aux Médias (CFJM) et le financement de l'agence de presse Keystone-ATS. Actuellement, la SSR contribue largement au financement de ces deux entités et une diminution de sa participation augmenterait celle des journaux et des médias régionaux déjà fortement sous pression. Au vu de ces éléments, le Gouvernement de la République et Canton du Jura considère que l'initiative « 200 francs, ça suffit ! » affaiblirait durablement le service public audiovisuel et porterait atteinte à la cohésion nationale. Il appelle dès lors clairement à son rejet.

Le gouvernement jurassien